

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Collectis publie ses résultats financiers du premier trimestre 2023

- *Premier patient administré en Europe avec le produit candidat UCART22 de Collectis fabriqué en interne pour le traitement de la LLA en rechute ou réfractaire*
- *Collectis implémente CLLS52 pour la première fois en clinique avec l'alemtuzumab de Sanofi*
- *Collectis arrête le recrutement et le traitement des patients dans l'essai clinique MELANI-01 évaluant le produit candidat UCARTCS1 dans le MM en rechute ou réfractaire*
- *Des données précliniques encourageantes sur les cellules CAR T MUC1 éditées par TALEN® ont été présentées à la réunion annuelle de l'ACR*
- *Deux abstracts ont été acceptés pour une présentation orale et une présentation poster à la prochaine réunion annuelle de l'ASGCT*
 - *Situation de trésorerie de 88 millions de dollars au 31 mars 2023¹*
- *Collectis tiendra une conférence téléphonique pour les investisseurs le 5 mai 2023 à 14 heures, heure de Paris – 8 heures, heure de New York*

Le 4 mai 2023 - New York, NY - Collectis (Euronext Growth: ALCLS - Nasdaq : CLLS), société de biotechnologie de stade clinique qui utilise sa technologie pionnière d'édition du génome TALEN® pour développer des thérapies innovantes pour le traitement de maladies graves, présente aujourd'hui ses résultats pour le premier trimestre 2023.

"Collectis a franchi une étape importante ce trimestre avec le premier patient administré en France avec notre produit candidat UCART22, évalué dans l'essai clinique BALLI-01. UCART22 est actuellement le produit CAR T allogénique le plus avancé en développement pour la leucémie lymphoblastique aiguë à cellules B en rechute ou réfractaire. Nous pensons que notre approche thérapeutique, associée à notre capacité à fabriquer les produits candidats UCART entièrement en interne, nous donne un avantage notable et augmente considérablement les chances pour les patients éligibles d'être traités sans délai " a déclaré le docteur André Choulika, directeur général de Collectis.

"Collectis a également annoncé le mois dernier avoir implémenté l'utilisation de l'alemtuzumab de Sanofi en tant que médicament expérimental de Collectis, avec la dénomination CLLS52, dans le cadre du régime de lymphodéplétion des produits candidats UCART22, évalué dans

¹ La trésorerie inclut la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les comptes de trésorerie bloqués. Les comptes de trésorerie bloqués s'élevaient à 5 millions de dollars au 31 mars 2023.

l'essai clinique BALLI-01, UCART123, évalué dans l'essai clinique AMELI-01 et UCART20x22, évalué dans l'essai clinique NATHALI-01. Cet accord fait suite aux accords de partenariat et d'approvisionnement que nous avons conclus avec Sanofi concernant l'alemtuzumab.

Ce trimestre, Cellectis a annoncé la clôture initiale de l'offre globale de 25 millions de dollars de ses actions de dépôt, lancée en février - le produit net de l'offre globale et de l'option de la Société est de 22,8 millions de dollars - et en avril, le tirage de 20 millions d'euros dans le cadre du contrat de financement d'une facilité de crédit d'un montant maximum de 40 millions d'euros conclu avec la Banque européenne d'investissement, en décembre 2022. Cellectis prévoit d'utiliser le produit net pour financer le développement continu de son portefeuille de produits candidats CAR T allogéniques : UCART22, UCART20x22 et UCART123. Cellectis a pris la décision d'arrêter le recrutement et le traitement de patients dans l'essai clinique MELANI-01, évaluant UCARTCS1. En effet, pour pouvoir accélérer le rythme de recrutement des patients dans l'étude MELANI-01, Cellectis aurait dû investir des ressources importantes. Afin d'optimiser ses ressources, la Société a décidé de concentrer ses efforts de développement sur les études BALLI-01, AMELI-01 et NATHALI-01.

Nous sommes enthousiastes quant à l'avancée de nos essais cliniques, en nous appuyant sur la dynamique de nos principaux produits candidats dans notre pipeline, et sur les prochaines étapes à franchir d'ici 2023. »

Programmes de développement de nos produits candidats CAR T

BALLI-01 (évaluant UCART22) dans la leucémie lymphoblastique aigüe à cellules B (B-LLA) en rechute ou réfractaire

- UCART22 est un produit candidat à base de cellules CAR T allogéniques ciblant CD22 et évalué dans l'essai clinique de Phase 1/2a à escalade de doses et d'expansion BALLI-01, conçu pour évaluer la sécurité et l'activité clinique du produit candidat chez des patients atteints de B-LLA en rechute ou réfractaire.
- Le 11 avril, Cellectis a annoncé le dosage de son premier patient en Europe avec le produit candidat UCART22 fabriqué en interne, qui a terminé la période d'observation de 28 jours.
- UCART22 est actuellement le produit à base de cellules CAR T allogénique le plus avancé en développement pour la leucémie lymphoblastique aigüe (LLA) à cellules B en rechute ou réfractaire. En décembre dernier, Cellectis a présenté des données cliniques actualisées de son étude BALLI-01 [lors d'un webcast en direct](#).
- BALLI-01 recrute des patients après un régime de lymphodéplétion à base de fludarabine, cyclophosphamide et d'alemtuzumab (FCA).

NATHALI-01 (évaluant UCART20x22) dans le lymphome non-Hodgkinien (LNH) en rechute ou réfractaire

- UCART20x22, est le premier produit candidat allogénique de Cellectis à double cellules CAR T en cours de développement pour les patients atteints de lymphome non-hodgkinien (LNH) en rechute ou réfractaire et évalué dans l'essai clinique NATHALI-01.
- L'essai clinique NATHALI-01 recrute actuellement des patients.

AMELI-01 (évaluant UCART123) dans la leucémie myéloïde aiguë (LAM) en rechute ou réfractaire

- UCART123 est un produit candidat à base de cellules CAR T allogéniques ciblant CD123 et évalué chez des patients atteints de LAM en rechute ou réfractaire dans le cadre de l'essai clinique de Phase 1 à escalade de dose AMELI-01.
- Le 17 mai, Cellectis présentera des données cliniques sur son essai clinique AMELI-01, lors d'une session orale, à la réunion annuelle de l'American Society of Gene and Cell Therapy (ASGCT) qui se tiendra du 16 au 20 mai 2023 à Los Angeles. Ces données cliniques ont été présentées précédemment à la 64^{ème} réunion annuelle de l'American Society of Hematology (ASH). Les détails de la présentation seront disponibles après l'événement sur le site web de Cellectis à l'adresse suivante : <https://www.cellectis.com/fr/investisseur/presentations-scientifiques/>
- L'essai clinique AMELI-01 recrute actuellement des patients au régime à 2 doses, après un régime de lymphodéplétion à base de fludarabine, cyclophosphamide et d'alemtuzumab (FCA).

MELANI-01 (évaluant UCARTCS1) dans le myélome multiple (MM) en rechute ou réfractaire

- UCARTCS1 est un produit candidat allogénique à base de cellules CAR T ciblant CS1, évalué chez des patients atteints de myélome multiple (MM) en rechute ou réfractaire dans l'essai clinique multicentrique de Phase 1 à escalade de doses MELANI-01.
- Pour pouvoir accélérer le rythme de recrutement des patients dans l'étude MELANI-01, Cellectis aurait dû investir des ressources importantes. Afin d'optimiser ses ressources, la Société a décidé de concentrer ses efforts de développement sur les études BALLI-01, AMELI-01 et NATHALI-01 et donc d'arrêter le recrutement et le traitement des patients dans l'étude MELANI-01.

Données de recherche et précliniques

Cellules CAR T MUC1 éditées par TALEN®

- Le 17 avril, Cellectis a dévoilé des données précliniques sur les cellules CAR T MUC1 éditées par TALEN® au congrès annuel de l'American Association for Cancer Research (AACR).
- Les données précliniques présentées dans un poster ont démontré la capacité de cellules CAR T MUC1 allogéniques renforcées d'attributs spécifiques, à exceller dans le micro-environnement tumoral immunosuppresseur, suggérant qu'elles pourraient être une option efficace pour traiter les patients atteints d'un cancer du sein triple négatif en rechute ou réfractaire, dont les options thérapeutiques sont limitées.

- La présentation poster est disponible sur le site Internet de Collectis : <https://www.collectis.com/en/investors/scientific-presentations/>

Ingénierie multiplex pour l'amélioration de la production de cellules CAR T performantes

- Le 17 mai 2023, Collectis présentera des données précliniques sur l'ingénierie multiplex pour l'amélioration de la production de cellules CAR T performantes lors de la réunion annuelle de l'American Society of Gene and Cell Therapy (ASGCT). Les détails de la présentation seront disponibles après l'événement sur le site web de Collectis à l'adresse suivante : <https://www.collectis.com/fr/investisseur/presentations-scientifiques/>

Programmes en partenariats

Servier et Allogene : programmes anti-CD19

- Allogene poursuit le recrutement de patients dans le premier essai clinique CAR T allogénique de Phase 2 de l'industrie, avec le produit candidat ALLO-501A. Allogene a annoncé que l'essai clinique ALPHA2 à bras unique inclura environ 100 patients atteints de lymphome à grandes cellules B (LBCL) en rechute ou réfractaire qui ont reçu au moins deux lignes de traitement antérieures et qui n'ont pas reçu de traitement anti-CD19. Allogene prévoit de terminer le recrutement de patients au premier semestre 2024.
- Allogene a annoncé que des données regroupées des essais de Phase 1 ALPHA/ALPHA2, évaluant ALLO-501/501A, dans le LBCL en rechute ou réfractaire, seraient présentées lors de la réunion annuelle de l'American Society of Clinical Oncology (ASCO), qui se tiendra du 2 au 6 juin 2023 à Chicago.

Allogene : programmes anti-BCMA et anti-CD70

- Allogene a présenté les données intermédiaires de son étude de Phase 1 TRAVERSE, évaluant ALLO-316, son premier produit candidat de recherche pour les tumeurs solides, lors d'une présentation orale à la réunion annuelle de l'American Association for Cancer Research (AACR) en avril. L'étude d'escalade de dose en cours recrute des patients atteints d'un carcinome rénal avancé ou métastatique (RCC) qui ont progressé avec des traitements standards comprenant un inhibiteur de point de contrôle immunitaire et une thérapie ciblant le facteur de croissance endothélial vasculaire (VEGF). Les données rapportées à ce jour proviennent principalement des cohortes au niveau de dose 1 (DL1) et niveau de dose 2 (DL2).
- L'activité antitumorale a été principalement observée chez les patients dont les tumeurs exprimaient l'antigène CD70 (N=10). Parmi les 18 patients évaluables pour l'efficacité, le taux de contrôle de la maladie (DCR) était de 89%. Chez les 10 patients dont les tumeurs exprimaient l'antigène CD70, le taux de contrôle de la maladie était de 100%, dont trois patients qui ont obtenu une rémission partielle (deux confirmés, un non confirmé). La réponse la plus longue a duré jusqu'au huitième mois. Allogene a observé une tendance à un plus grand rétrécissement de la tumeur chez les patients présentant des niveaux plus élevés d'expression de CD70. Chez les patients évaluables sur le

plan de la sécurité (N=19), ALLO-316 a montré un profil d'effets indésirables généralement cohérent avec les thérapies CAR T autologues.

- La phase d'escalade de dose dans l'essai TRAVERSE devrait être terminée en 2023.
- Au cours du trimestre, les données de l'étude de Phase 1 UNIVERSAL évaluant ALLO-715 pour le traitement du myélome multiple (MM) en rechute ou réfractaire ont été publiées dans la revue Nature Medicine. UNIVERSAL est le premier traitement à base de cellules CAR T allogéniques anti-BCMA à démontrer la preuve de concept dans le MM avec des taux de réponse similaires à ceux d'une thérapie CAR T autologue approuvée. Allogene évalue les améliorations à apporter aux processus de fabrication de ses produits candidats BCMA afin d'obtenir des performances optimales.

Partenariats

Cytovia Therapeutics, Inc. ("Cytovia")

- Le 20 janvier, a annoncé avoir modifié certaines conditions financières de sa note convertible de 20 millions de dollars émise par son partenaire, Cytovia Therapeutics, LLC, en paiement de la contrepartie initiale de la collaboration prévue par l'accord de collaboration en matière de recherche et de licence non-exclusive entre Cellectis et Cytovia.
- La note modifiée et mise à jour prévoit une conversion automatique en actions ordinaires de Cytovia concernant certaines transactions essentielles en vertu desquelles Cytovia devient une société publique et une conversion au gré de Cellectis dans le cadre de certaines transactions financières, à la vente de la société et à maturité. Dans tous les cas, cette conversion est soumise à un plafond de détention de 9,9% du capital, le solde pouvant être émis sous forme de bons de souscription préfinancés. Entre autres changements, la note modifiée et mise à jour a augmenté le taux d'intérêt applicable de la note à 10 % par an, sous réserve d'une augmentation de 10 % en cas de survenance et de poursuite d'un cas de défaut, a prévu le remboursement de 50 % du montant en circulation le 30 avril 2023 et a reporté la date d'échéance finale pour le remboursement du montant restant en circulation au 30 juin 2023.

Corporate

Programme At the Market sur le NASDAQ

- Le 4 janvier 2023, Cellectis a annoncé avoir déposé un supplément de prospectus auprès de la U.S. Securities and Exchange Commission (« SEC ») lui permettant d'émettre et de placer auprès d'investisseurs éligibles des American Depositary Shares (« ADSs ») pour un montant total brut maximum de 60 millions de dollars représentant chacune une action ordinaire de la Société, d'une valeur nominale de 0,05 euro l'une, dans le cadre d'un programme de financement en fonds propres dit « At the market », conformément aux termes d'un contrat de placement (sales agreement) conclu avec

Jefferies LLC (« Jefferies »), en qualité d'agent placeur (sales agent) (le « Programme ATM »). Le calendrier des offres éventuelles d'ADSs dépendra de divers facteurs.

- Le 2 février 2023, Collectis a annoncé les modalités définitives de son offre d'ADS dans le cadre de laquelle la Société a offert 22 millions de dollars de ses ADS. Jefferies LLC et Barclays Capital Inc. ont agi en tant teneurs de livres associés pour les besoins de cette offre. Le prix a été fixé le 2 février 2023, à 2,50 dollars par ADS pour 8 800 800 ADS.
- Le 7 février 2023, la Société a annoncé l'exercice par les banques garantes, Jefferies LLC et Barclays Capital Inc., de leur option (l'« Option de Surallocation ») à hauteur de 1.107.800 actions ordinaires supplémentaires (les « Actions Ordinaires Supplémentaires ») de la Société à livrer sous la forme de 1.107.800 ADS (les « ADS Supplémentaires »). À la suite à l'Offre et de l'exercice de l'Option de Surallocation, le nombre total d'actions ordinaires émises sous forme d'ADS s'élève à 9.907.800, portant le produit brut de l'Offre et de l'Option de Surallocation à environ 24,8 millions de dollars et le produit net global, après déduction des commissions de souscription et des frais d'offre estimés, à environ 22,8 millions de dollars.
- La Société envisage d'utiliser environ 17 millions de dollars du produit net de l'Offre pour financer la poursuite du développement clinique d'UCART123, UCART22, et UCART20x22, et le solde pour financer son fonds de roulement et ses besoins généraux.

Accord de fusion - Calyxt et Cibus

- Le 13 janvier 2023, Calyxt et Cibus, ainsi que les autres parties concernées, ont conclu le contrat de fusion définitif en vertu duquel Calyxt et Cibus fusionneront dans le cadre d'une opération entièrement en actions. Selon les termes du contrat de fusion, Calyxt émettra des actions ordinaires aux actionnaires de Cibus selon un ratio d'échange tel qu'à l'issue de la fusion, les actionnaires de Calyxt devraient détenir environ 5% de la société combinée, sous réserve des ajustements autorisés par le contrat de fusion. Les conseils d'administration des deux sociétés ont approuvé à l'unanimité la fusion Calyxt. Parallèlement à la signature du traité de fusion, certains dirigeants de Calyxt, tous les administrateurs de Calyxt et Collectis ont signé des accords de soutien en faveur de la fusion Calyxt. Le 1er mars 2023, comme indiqué dans le traité de fusion, le conseil d'administration de Calyxt a autorisé l'attribution de 3 487 503 RSU à l'ensemble des salariés. Ces attributions seront acquises à la réalisation des Transactions et, par conséquent, la charge associée à ces attributions sera comptabilisée sur la période allant de la date d'attribution à la date estimée de clôture des Transactions. En conséquence, après la réalisation de l'opération, et sous réserve de l'émission de tout ou partie de ces RSU, Collectis détiendra environ 2,4% de Calyxt.
- Collectis détient actuellement une participation de 48,2% au capital de Calyxt. À la suite de la réalisation de la fusion, Collectis anticipe détenir 2,4% du capital de la société résultant de la fusion.

Contrat de souscription – Banque Européenne d’Investissement

- Le 4 avril, Collectis a annoncé avoir conclu le contrat de souscription de bons de souscription d’actions (le « Contrat de BSA ») et finalisé la documentation requise par le contrat de crédit d’un montant total maximum de 40 millions d’euros conclu avec la Banque Européenne d’Investissement (« BEI ») qui a été annoncé le 28 décembre 2022 (le « Contrat de Financement »). La Société annonce également le tirage de la première tranche de 20 millions d’euros (la « Tranche A »), qui a été décaissée début avril 2023.
- La Société prévoit d’utiliser ce financement afin de développer son portefeuille de produits candidats UCART allogéniques, UCART22, UCART20x22 et UCART123.

Résultats financiers

Les états financiers consolidés résumés intermédiaires de Collectis, qui consolident les résultats de Calyxt, Inc. dont Collectis est actionnaire d’environ 48,2% des actions ordinaires en circulation au 31 mars 2023, ont été préparés conformément aux normes International Financial Reporting Standards ou IFRS, telles que publiées par l’International Accounting Standards Board (« IFRS »).

Le détail de ces données financières consolidées entre le segment Thérapeutique – Collectis - et le segment Plantes – Calyxt - figure dans les annexes de ce communiqué de presse relatif aux résultats financiers des trois premiers mois de 2023.

Résultats financiers du premier trimestre 2023

Situation de la trésorerie : Au 31 mars 2023, Collectis, excluant Calyxt, disposait de 88 M\$ en trésorerie, équivalents de trésorerie, actifs financiers courants et de trésorerie bloquée consolidés. Cela se compare à 95 M\$ de trésorerie, équivalents de trésorerie, actifs financiers courants et trésorerie bloquée consolidés au 31 décembre 2022. Cette diminution nette de 7 M\$ reflète principalement des paiements de 6 M\$ de dépenses R&D, 4 M\$ de frais administratifs et commerciaux, 15 M\$ de dépenses de personnel, 4 M\$ de loyers et taxes, 1 M\$ de remboursement de l’emprunt PGE et la réception de 23 M\$ de l’augmentation de capital réalisée en février.

Sur la base du plan d’exploitation actuel, nous estimons que la trésorerie et les équivalents de trésorerie consolidés de Collectis, excluant Calyxt, au 31 mars 2023 seront suffisants pour financer nos activités jusqu’au troisième trimestre de l’année 2024.

Chiffre d’affaires et autres produits d’exploitation : Le chiffre d’affaires et les autres produits d’exploitation consolidés se sont élevés à 3,6 M\$ pour les trois premiers mois 2023, contre 3,8 M\$ pour les trois premiers mois 2022. Cette baisse de 0,2 M\$ entre les trois premiers mois 2023 et 2022 s’explique principalement par la reconnaissance de deux paiements d’étape de 1,5 M\$ de Cytovia en 2022 alors que les revenus en 2023 ne sont pas matériels, partiellement compensée par une augmentation du crédit impôt recherche pour 1 M\$ et la reconnaissance d’une subvention de recherche de BPI de 0,3 M\$.

Frais de recherche et développement : Les frais de recherche et développement consolidés se sont élevés à 21,1 M\$ pour les trois premiers mois 2023 contre 26,6 M\$ pour les trois premiers mois 2022. La diminution de 5,5 M\$ est principalement attribuable à (i) la baisse de 2,6 M\$ des dépenses de personnel due à des départs non remplacés, (ii) la baisse de 3,0 M\$ des achats, charges externes et autres charges (passant de 13,8 M\$ en 2022 à 10,8 M\$ en 2023) due à l'internalisation des activités de contrôle qualité et production pour supporter nos activités de R&D.

Frais administratifs et commerciaux : Les frais administratifs et commerciaux consolidés se sont élevés à 5,0 M\$ pour les trois premiers mois 2023 contre 6,1 M\$ pour les trois premiers mois 2022. La diminution de 1,1 M\$ entre les trois premiers mois 2023 et 2022 est principalement attribuable à (i) la baisse des achats, charges externes et autres charges de 0,9 M\$ (passant de 3,7 M\$ en 2022 à 2,9 M\$ en 2023) principalement due aux frais d'implémentation en 2022 de notre nouveau progiciel de gestion intégré (ERP) en 2022 et (ii) la baisse des charges de personnel de 0,2 M\$.

Bénéfice net (perte nette) attribuable aux activités abandonnées : La baisse de la perte nette provenant des activités destinées à être cédées de 1,7 M\$ entre les trois mois clos le 31 mars 2023 et 2022 est principalement liée à (i) la baisse de 2,6 M\$ de dépenses R&D (passant de 3,2 M\$ en 2022 à 1,3 M\$ en 2023) et SG&A (passant de 2,9 M\$ en 2022 à 2,2 M\$ en 2023) partiellement compensée par (i) l'augmentation de la perte financière de 0,7 M\$ et (ii) l'augmentation de 0,2 M\$ des autres charges opérationnelles.

Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires de Collectis : La perte nette consolidée attribuable aux actionnaires de Collectis est de 30,1 M\$ (soit 0,58 \$ par action) pour les trois premiers mois 2023, dont 27,8 M\$ sont attribuables à Collectis, comparativement à une perte de 31,9 M\$ (soit 0,70 \$ par action) pour les trois premiers mois 2022, dont 28,3 M\$ étaient attribuables à Collectis. Cette diminution de 1,8 M\$ de la perte nette entre les trois premiers mois de 2023 et 2022 est principalement liée à (i) la baisse des dépenses de R&D de 5,3 M\$, (ii) la diminution de 1,7 M\$ de la perte nette attribuable aux activités abandonnées, (iii) une baisse de 1,3 M\$ des dépenses SG&A partiellement compensées par (i) une augmentation de 5,3 M\$ de la perte financière principalement due à la diminution de la juste valeur de la note convertible de Cytovia (passant de 7,9 M\$ au 31 décembre 2022 à 4,6 M\$ au 31 mars 2023), (ii) une diminution de 0,2 M\$ du chiffre d'affaires et autres produits d'exploitation, (iii) une augmentation de 0,6 M\$ des autres charges opérationnelles, (iv) une diminution de 0,4 M\$ des intérêts minoritaires due à la baisse de la perte nette de Calyxt.

Bénéfice net (perte nette) ajusté attribuable aux actionnaires de Collectis : La perte nette ajustée consolidée attribuable aux actionnaires de Collectis est de 28,1 M\$ (soit 0,55 \$ par action) pour les trois premiers mois 2023, dont 26,2 M\$ sont attribuables à Collectis, comparativement à une perte de 29,3 M\$ (soit 0,64 \$ par action) pour les trois premiers mois 2022, dont 26,0 M\$ étaient attribuables à Collectis. Veuillez consulter la « Note relative à l'utilisation de mesures financières non IFRS » pour le rapprochement du résultat net IFRS attribuable aux actionnaires de Collectis et du résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de Collectis.

Nous prévoyons de consacrer nos dépenses sur Collectis pour l'année 2023 dans les domaines suivants :

- Support du développement de notre portefeuille de produits candidats, comprenant les dépenses de fabrication et d'essais cliniques de UCART123, UCART22 et UCART 20x22, ainsi que de nouveaux produits candidats ;
- Utilisation de nos capacités de fabrication de pointe à Paris (France) et Raleigh (Caroline du Nord, États Unis);

- Poursuite du renforcement de nos départements de fabrication et clinique.

CELLECTIS S.A. – BILAN CONSOLIDÉ
(Non audités)
(en milliers de dollars)

	A la date du	
	31-déc-22	31-mars-23
ACTIF		
Actifs non courants		
Immobilisations incorporelles	718	713
Immobilisations corporelles	63 621	61 708
Droits d'utilisation	44 275	43 436
Actifs financiers	8 791	8 185
Total actifs non courants	117 406	114 042
Actifs courants		
Clients et comptes rattachés	772	1 120
Subventions à recevoir	14 496	18 245
Autres actifs courants	9 078	9 703
Actifs financiers courants, trésorerie et équivalents de trésorerie	97 697	88 162
Total actifs courants	122 043	117 231
Actifs détenus en vue d'être cédés	21 768	20 135
TOTAL DE L'ACTIF	261 216	251 408
PASSIF		
Capitaux propres		
Capital social	2 955	3 487
Primes d'émission	583 122	608 086
Ecart de conversion	(28 605)	(28 542)
Réserves	(333 365)	(439 220)
Résultat net, part du groupe	(106 139)	(30 074)
Capitaux propres, part du Groupe	117 968	113 735
Intérêts minoritaires	7 973	6 754
Total capitaux propres	125 941	120 489
Passifs non courants		
Emprunts et dettes financières non courants	20 531	19 625
Dettes de loyer non courantes	49 358	48 285
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	2 390	2 540
Total passifs non courants	72 279	70 450
Passifs courants		
Passifs courants financiers	5 088	5 188
Dettes de loyer courantes	7 872	8 181
Fournisseurs et comptes rattachés	21 456	22 324
Revenus différés et passifs sur contrat	59	342
Provisions courantes	477	1 011
Autres passifs courants	13 179	6 094
Total passifs courants	48 131	43 140
Passifs liés aux actifs détenus en vue d'être cédés	14 864	17 328
TOTAL DU PASSIF	261 216	251 408

CELLECTIS S.A
COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ – TROIS PREMIERS MOIS
(Non audités)
(en milliers de dollars, à l'exception des données par action)

	Pour les trois mois clos le 31 mars,	
	2022*	2023
Revenus		
Chiffre d'affaires	1 665	139
Autres revenus	2 135	3 420
Total Revenus	3 800	3 559
Charges opérationnelles		
Coût des revenus	(385)	(334)
Frais de recherche et développement	(26 601)	(21 081)
Frais administratifs et commerciaux	(6 063)	(4 964)
Autres produits et charges opérationnelles	21	(611)
Total charges opérationnelles	(33 028)	(26 990)
Résultat opérationnel	(29 228)	(23 431)
Résultat financier	912	(4 402)
Résultats des activités poursuivies	(28 316)	(27 833)
Résultats des activités destinées à être cédées	(6 441)	(4 691)
Résultat net de la période	(34 757)	(32 525)
Résultat part du groupe	(31 911)	(30 074)
Intérêts minoritaires	(2 846)	(2 450)
Résultat net, part du groupe de base par action (\$/action)	(0,70)	(0,58)
Résultat net, part du groupe dilué par action (\$/action)	(0,70)	(0,58)
Résultat net, pas du groupe de base par action des activités destinées à être cédées (\$/action)	(0,08)	(0,04)
Résultat net, part du groupe dilué par action des activités destinées à être cédées (\$/action)	(0,08)	(0,04)

* Ces montants reflètent les ajustements effectués dans le cadre de la présentation de l'activité destinées à être cédées.

CELLECTIS S.A.
DETAIL DES INDICATEURS DE PERFORMANCE PAR SECTEUR D'ACTIVITE –
TROIS PREMIERS MOIS
(en milliers de dollars)

en milliers de dollars	Pour l'exercice clos le 31 mars 2022			Pour l'exercice clos le 31 mars 2023		
	Plantes (activités non poursuivies)	Thérapeu- tique	Total secteurs opérationnels	Plantes (activités non poursuivies)	Thérapeu- tique	Total secteurs opérationnels
Chiffre d'affaires externe	32	1 665	1 697	42	139	180
Autres produits	-	2 135	2 135	-	3 420	3 420
Chiffre d'affaires externe et autres produits	32	3 800	3 832	42	3 559	3 600
Coût des revenus	(0)	(385)	(385)	-	(334)	(334)
Frais de recherche et développement	(2 878)	(26 601)	(29 479)	(2 165)	(21 081)	(23 246)
Frais administratifs et commerciaux	(3 216)	(6 063)	(9 279)	(1 336)	(4 964)	(6 300)
Autres produits et charges d'exploitation	43	21	65	(139)	(611)	(750)
Total charges d'exploitation	(6 050)	(33 028)	(39 078)	(3 640)	(26 990)	(30 630)
Résultat opérationnel	(6 019)	(29 228)	(35 247)	(3 598)	(23 431)	(27 029)
Résultat financier	(422)	912	490	(1 093)	(4 402)	(5 495)
Résultats des activités destinées à être cédées	(6 441)	-	(6 441)	(4 691)	-	(4 691)
Résultat net	(6 441)	(28 316)	(34 757)	(4 691)	(27 833)	(32 525)
Intérêts minoritaires	2 846	-	2 846	2 450	-	2 450
Résultat net, part du Groupe	(3 595)	(28 316)	(31 911)	(2 241)	(27 833)	(30 074)
Charges de recherche et développement liées aux rémunérations fondées sur des actions, part du Groupe	(11)	1 680	1 669	85	1 103	1 188
Charges administratives et commerciales liées aux rémunérations fondées sur des actions, part du Groupe	342	636	979	274	517	791
Ajustement liée aux attributions d'actions, part du Groupe	332	2 316	2 648	359	1 620	1 979
Résultat net ajusté, part du Groupe	(3 263)	(26 000)	(29 263)	(1 882)	(26 213)	(28 095)
Amortissements et dépréciations	(708)	(4 934)	(5 641)	6	(4 456)	(4 450)
Acquisitions d'actifs corporels et incorporels	363	581	945	-	245	245

Note relative à l'utilisation de mesures financières non IFRS

Dans ce communiqué de presse, Collectis S.A. présente un résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de Collectis qui n'est pas un agrégat défini par le référentiel IFRS. Nous avons inclus dans ce communiqué de presse une réconciliation de cet agrégat avec le résultat attribuable aux actionnaires de Collectis, élément le plus comparable calculé en accord avec le référentiel IFRS. Ce résultat ajusté attribuable aux actionnaires de Collectis exclut les charges liées aux rémunérations fondées sur des actions sans impact sur la trésorerie. Nous estimons que cet agrégat financier, quand il est comparé avec les états financiers IFRS, peut améliorer la compréhension globale de la performance financière de Collectis. De plus, notre direction suit les opérations de la société, et organise ses activités, en utilisant entre autres, cet agrégat financier.

En particulier, nous pensons que l'élimination des charges liées aux rémunérations fondées sur des actions sans impact sur la trésorerie du résultat attribuable aux actionnaires de Collectis peut donner une information utile sur la comparaison d'une période à une autre des activités de Collectis. Notre utilisation de ce résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de Collectis est limitée à une utilisation analytique et ne devrait pas être considérée seule ou être substituée à l'analyse de nos résultats financiers présentés conformément aux normes IFRS. Certaines de ces limitations sont : (a) d'autres sociétés, incluant des sociétés dans nos industries qui bénéficient des mêmes types de rémunérations fondées sur des actions, pourraient adresser l'impact des charges liées aux rémunérations fondées sur des actions sans impact sur la trésorerie d'une façon différente, et (b) d'autres sociétés pourraient communiquer un résultat net ajusté attribuable aux actionnaires ou d'autres agrégats similaires mais calculés de façon différente, ce qui réduirait leur utilité pour des besoins comparatifs. Au regard de l'ensemble de ces limitations, vous devriez considérer le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de Collectis au même titre que nos résultats financiers IFRS, y compris le résultat attribuable aux actionnaires de Collectis.

RAPPROCHEMENT DU RÉSULTAT NET IFRS ET NON IFRS – TROIS PREMIERS MOIS
(Non audités)
(en milliers de dollars, à l'exception des données par action)

	Pour les trois mois clos le 31 mars,	
	2022*	2023
Résultat net, part du Groupe (en milliers de dollars)	(31 911)	(30 074)
Ajustement:		
Instruments de rémunération en actions sans impact sur la trésorerie, part du Groupe	2 648	1 979
Résultat net ajusté, part du Groupe (en milliers de dollars)	(29 263)	(28 095)
Résultat net ajusté, part du Groupe, de base par action (\$/action)	(0,64)	(0,55)
Résultat net ajusté, part du Groupe, de base par action des activités destinées à être cédées (\$/action)	(0,07)	(0,04)
Moyenne pondérée des actions ordinaires, de base (unités)	45 486 477	51 452 348
Résultat net ajusté, part du Groupe, dilué par action (\$/action)	(0,64)	(0,55)
Résultat net ajusté, part du Groupe, dilué par action des activités destinées à être cédées (\$/action)	(0,07)	(0,04)
Moyenne pondérée des actions ordinaires, dilué (unités)	45 486 477	51 452 348

* Ces montants reflètent les ajustements effectués dans le cadre de la présentation de l'activité destinées à être cédées.

À propos de Collectis

Collectis est une société de biotechnologie au stade clinique, qui utilise sa technologie pionnière d'édition de génome TALEN® pour développer des thérapies innovantes pour le traitement de maladies graves. Collectis développe, les premiers produits thérapeutiques d'immunothérapies allogéniques fondées sur des cellules CAR-T, inventant le concept de cellules CAR-T ingénierées sur étagère et prêtes à l'emploi pour le traitement de patients atteints de cancer, et une plateforme permettant de réaliser des modifications génétiques thérapeutiques dans les cellules souches hématopoïétiques dans diverses maladies. En capitalisant sur ses 23 ans d'expertise en ingénierie des génomes, sur sa technologie d'édition du génome TALEN® et sur la technologie pionnière d'électroporation PulseAgile, Collectis développe des produits candidats innovants en utilisant la puissance du système immunitaire pour le traiter des maladies dont les besoins médicaux ne sont pas satisfaits. Dans le cadre de son engagement dans la recherche de thérapies curatives contre le cancer, Collectis a vocation à développer des produits candidats UCART dirigés vers les besoins médicaux non satisfaits de patients atteints de certains types de cancer, notamment la leucémie myéloïde aiguë, la leucémie lymphoblastique aiguë à cellules B et le myélome multiple. .HEAL est une nouvelle plateforme axée sur les cellules souches hématopoïétiques pour traiter les troubles sanguins, les immunodéficiences et les maladies de surcharge lysosomales. Le siège social de Collectis est situé à Paris. Collectis est également implanté à New York et à Raleigh aux États-Unis.

Collectis est coté sur le marché Euronext Growth (code : ALCLS) ainsi que sur le Nasdaq Global Market (code : CLLS).

Pour en savoir plus, visitez notre site internet : www.collectis.com

Suivez Collectis sur les réseaux sociaux : @collectis, LinkedIn et YouTube.

TALEN® est une marque déposée, propriété de Collectis.

Avertissement

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives sur les objectifs de la Société, qui reposent sur nos estimations et hypothèses actuelles et sur les informations qui nous sont actuellement disponibles. Ces déclarations prospectives incluent des déclarations sur les avancées, le calendrier et les progrès des essais cliniques, l'adéquation et la continuité de l'approvisionnement clinique et de l'alemtuzumab, la capacité d'un anti-CD52 comme l'alemtuzumab à améliorer l'efficacité et le bénéfice potentiel des produits candidats UCART. Les déclarations prospectives sont soumises à des risques connus et inconnus, des incertitudes, incluant les risques nombreux associés au développement de produits candidats biopharmaceutiques, ainsi qu'à d'autres facteurs qui pourraient entraîner des différences matérielles entre nos résultats, performances et accomplissements actuels et les résultats, performances et accomplissements futurs exprimés ou suggérés par les déclarations prospectives. De plus amples informations sur les facteurs de risques qui peuvent affecter l'activité de la société et ses performances financières sont indiquées dans le rapport annuel de Collectis en anglais intitulé « Form 20-F » pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, dans le rapport financier (incluant le rapport de gestion du conseil d'administration) pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 et les documents enregistrés postérieurement par Collectis auprès de la Securities Exchange Commission. Sauf si cela est requis par la réglementation applicable, nous déclinons toute obligation d'actualiser et de publier ces énoncés prospectifs, ou de mettre à jour les raisons pour lesquelles les résultats pourraient différer matériellement

de ceux prévus dans les énoncés prospectifs, même si de nouvelles informations étaient disponibles dans le futur.

Pour de plus amples informations sur Ccollectis, veuillez contacter :

Contact média :

Pascalynne Wilson, Director, Communications, +33 (0)7 76 99 14 33, media@collectis.com

Contacts pour les relations avec les investisseurs :

Arthur Stril, Chief Business Officer, +1 (347) 809 5980, investors@collectis.com

Sandya von der Weid, Associate Director, LifeSci Advisors, +41786800538